

SECTION EUROPEENNE MATHS ANGLAIS

Depuis septembre 2018, le lycée Les Catalins propose aux élèves intéressés une SECTION EUROPEENNE.

L'enseignement est ouvert à l'entrée en seconde GT ou à l'entrée en 1^{ère} Générale et Technologique pour le cycle terminale (1^{ère} et Terminale obligatoires pour la préparation à « la mention européenne » sur le diplôme du baccalauréat)

L'élève doit suivre 2 heures par semaine : une heure de **maths en langue anglaise** (assurée par un professeur de mathématiques détenteur d'une certification DNL) et une heure d'anglais (assurée par un professeur d'anglais). Les cours sont organisés autour de 5 thèmes transversaux sur le cycle terminal.

Pendant les cours, une place centrale est donnée aux activités **orales** (expression en continu, en interaction et compréhension) à travers des activités souvent ludiques visant à développer les connaissances culturelles et l'ouverture d'esprit des élèves : notions mathématiques innovantes, exposés sur des mathématiciens, jeux théâtralisés et activités en interaction.

Aucune condition particulière n'est requise pour l'admission en section européenne, hormis une aptitude et une motivation pour l'apprentissage des langues.

Obtenir la mention :

La scolarité en section européenne **permet aux candidats au baccalauréat de se présenter à une évaluation spécifique**, en vue d'obtenir l'indication "section européenne", suivie de la désignation de la langue sur leur diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel.

Il est nécessaire d'avoir suivi un cursus en section européenne pour pouvoir se présenter à l'évaluation spécifique permettant d'obtenir un baccalauréat comportant l'indication "section européenne".

Deux conditions cumulatives sont requises pour obtenir cette indication :

- **Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve du premier groupe de langue vivante** qui porte sur la langue de la section ;
- **Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue** acquis au cours de la scolarité en section européenne ; cette évaluation spécifique comprend une évaluation en cours de classe terminale et une épreuve supplémentaire à l'examen de fin d'année.

Procédure de première demande :

- Pour une première demande en 2de : Le formulaire « Candidature à une inscription en Section Européenne » est envoyé par la DSDEN aux collègues qui transmettent aux familles.
- Pour une première demande en classe de 1^{ère} : le formulaire « Candidature à une inscription en Section Européenne - Elève entrant en 1^{ère} » doit impérativement être utilisé et renseigné de façon précise au plus tard le 29 juin 2020.
- Une commission statuera sur les dossiers retenus.
- Les familles recevront une réponse.

Procédure de ré-inscription pour les 2de ayant suivi les cours de la section : voir document joint